



ZAC de la Ferme de la Verville Regard de branchement Eaux Usées Descriptif

Position et configuration du regard à créer.

Texte préparé par Jacques Cardon à la demande du groupement des 7 AFUL et validé par notre fermier la SEE.

La tuyauterie enterrée sortant de la maison est en diamètre 100 PVC. Hors emprise du bâtiment, une tuyauterie diamètre 125 amiante ciment vient se raccorder sur le PVC pour amener les eaux usées au collecteur général du réseau lui aussi en amiante ciment.

Lorsqu'il existe, un té de dégorgement (raccord entre les 2 tuyaux) en amiante ciment de diamètre 125 se trouve très près de la maison. Son implantation probable pour les maisons individuelles est indiquée sur le croquis joint.

Différentes configurations sont connues actuellement.

1^{er} cas : Le té de dégorgement est enterré mais accessible par un simple terrassement.

Ce té est raccordé sur le diamètre 100 PVC, une tubulure du té étant placée verticalement pour y introduire du matériel d'entretien. Il est enterré à environ 70 cm et a pu être oublié par les propriétaires successifs.

Pour les maisons où la position du té serait inconnue, des entreprises spécialisées peuvent aider à résoudre le problème.

Procédure à titre indicatif pour réaliser ce regard :

1. dégager la terre jusqu'à la partie basse du té. Ne pas aller plus bas et travailler avec précaution car les joints sur l'amiante ciment deviennent fragiles en vieillissant. Le raccordement avec le PVC a été fait au moyen d'un bourrelet au mortier.
2. couler en fond de fouille une assise en mortier qui servira d'appui pour les éléments du regard eaux usées.
3. les éléments superposés (rehausses) du regard (disponibles chez les marchands de matériaux) seront en béton : 30x30 intérieur minimum. L'élément inférieur sera découpé en partie basse pour venir à cheval sur le tuyau et prendre appui sur l'assise déjà exécutée (réglage par cales). Un mortier lissé sera coulé le long du té de chaque côté pour blocage. La tubulure du té dirigée vers le haut restera dégagée à l'intérieur du regard.
4. dépose du bouchon existant sur la tubulure. Ce bouchon est monté sur le té au moyen d'un joint caoutchouc.
5. après réglage du niveau, ce regard sera fermé, au niveau de la surface du jardin, par un tampon fonte ductile, cadre carré, classe B125 à l'exclusion de tout autre système tel que dalle béton et autre.

2° cas : Le té est inaccessible suite à la présence d'une terrasse sur ce té.

Le regard sera construit sur la tuyauterie amiante ciment au delà de l'emprise de la terrasse. Même principe que pour le premier cas, mais la partie supérieure de la tuyauterie, au fond du regard, devra être découpée (et non cassée) pour permettre le passage du matériel d'entretien. Ouverture 100 mm sur 200 mm de longueur minimum. Attention à ne pas laisser des morceaux de la découpe dans la tuyauterie.

Découpe à exécuter avec précaution car l'amiante ciment est fragile sous les coups de marteau et de burin.

Dans de nombreux cas la tuyauterie hors terrasse n'est pas en alignement de sa sortie PVC de la maison et parfois elle descend dans le sol avec une forte pente. Aussi, en cas de difficulté pour trouver ou atteindre la canalisation, le propriétaire pourra être conduit à réaliser son regard dans la terrasse, au niveau du té, par démolition localisée.

La commune prendra en charge le branchement en aval du regard. La partie amont restera propriété privée.

3° cas : Regards déclarés existants lors du questionnaire de mars 2007.

Ils seront examinés par la SEE et déclarés conformes ou non conformes. Comme pour le premier cas, la couverture fonte ductile est obligatoire pour la réception.

4° cas : Il concerne 248 maisons de l'AFUL de la « Colline de Verville » sur sous-sol, non équipées de té de dégorgeement.

Pour certaines, le cas n°2 est applicable.

Pour d'autres (non recensées), la tuyauterie amiante ciment plonge rapidement après son raccordement sur le diamètre 100 PVC et parfois se dévoie à droite ou à gauche. D'où la difficulté de décider à l'avance d'une solution. Ces cas particuliers devraient recevoir une aide technique de la part de la commune et du fermier (SEE).

Nous vous demandons de faciliter l'accès à l'arrière de votre propriété aux équipes évoquées ci-dessus. Nous vous rappelons, à ce propos, que le règlement des AFUL prévoit (Titre I, Chapitre II, Articles 8 et 9) des servitudes de passage pour l'entretien et la réparation de tous les réseaux souterrains.

Jean-Claude VOLLANT
représentant des 7 AFUL

Informations de la mairie :

Dans les cas nécessitant la découpe de la tuyauterie amiante ciment (cas n°2 par exemple), la présence d'amiante fait recommander des précautions qui incitent à préconiser le recours à une entreprise habilitée à ce type d'intervention. *Circulaire 2005-18 du 22 février 2005 / Décret N° 2002-540 du 18 avril 2002 JO du 20 avril 2004.*

Pour le choix de cette entreprise, vous pouvez vous rapprocher des services techniques de la commune.

Maisons individuelles de la ZAC de la Ferme de la Verville

Évacuation des eaux usées

Différentes étapes de la construction du regard



Localiser le té
qui est à la sortie de la maison



Le rendre accessible

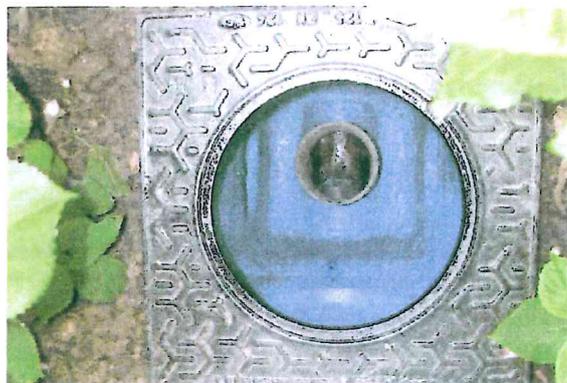


Possibilité de découper la terrasse



Réaliser le regard de visite
minimum 30x30 cm

Ici photo d'un regard au bord d'une terrasse



Le couvrir par une plaque de fonte

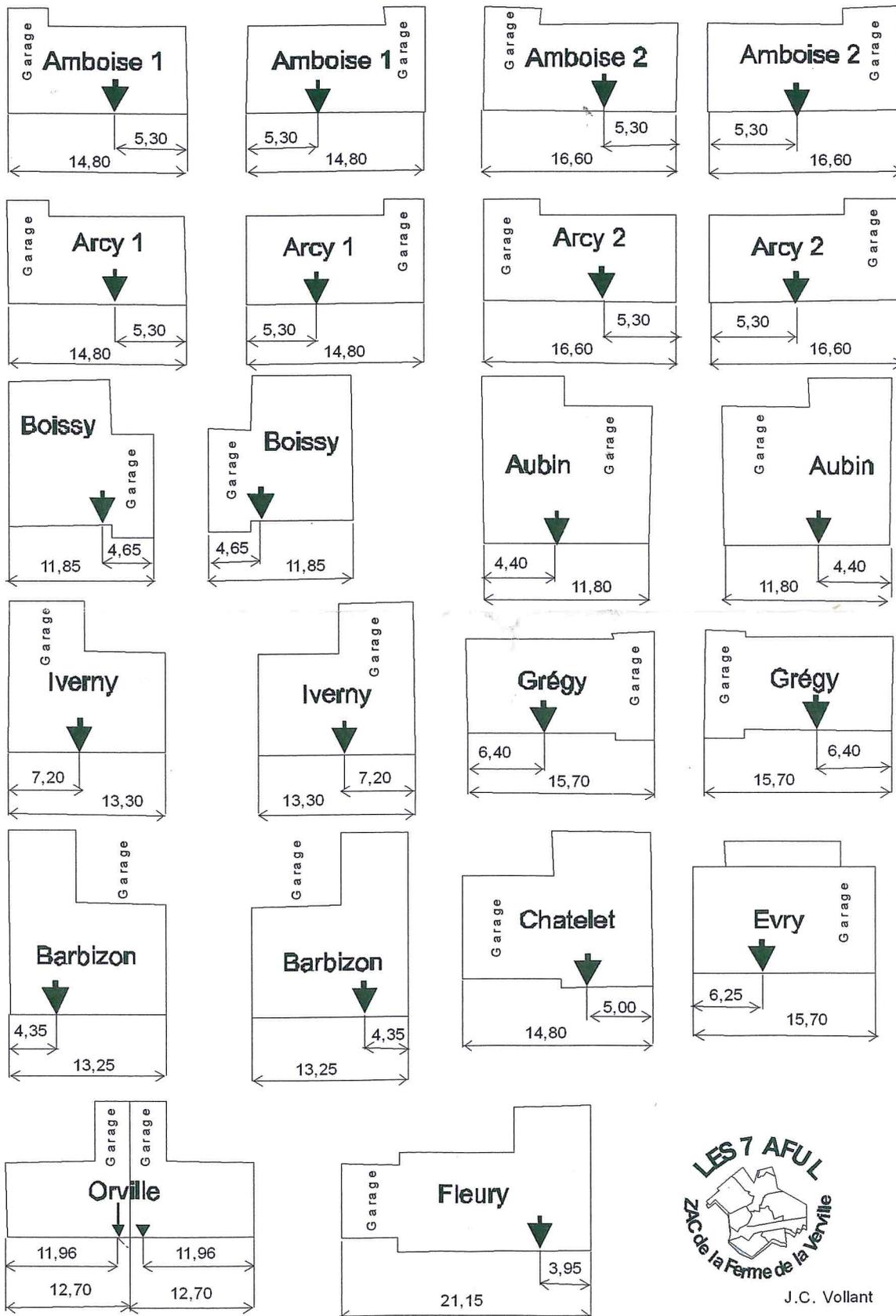
Photos J.C. Coduys, J. Péresse

Maisons individuelles de la ZAC de la Ferme de la Verville

Évacuation des eaux usées

Té de dégorgement

Les flèches indiquent la position probable du té à l'arrière de la maison



J.C. Vollant